



Plan de protection dans les salles de réunion et les lieux de restauration de la FER Genève

Consignes en matière de sécurité

Situation au 23 février 2022



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève

Plan de protection dans les salles de réunion et les lieux de restauration de la FER Genève

Ces consignes sont élaborées sur la base des décisions et recommandations des autorités, notamment de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Etat de Genève.

Elles ont pour but de garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble des utilisateurs des locaux de la FER Genève et de son personnel. Elles sont impératives et peuvent être modifiées sans préavis notamment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ou de nouvelles directives des autorités.

La FER Genève se réserve le droit d'interdire l'accès à ses locaux à toute personne qui ne respecterait pas ces consignes.

Dans le respect des décisions des autorités, la FER Genève allège les mesures de protection dans ses locaux, pour accéder aux salles de réunion, à la cafétéria et au restaurant le Cercle du Rhône.

- L'obligation de porter le masque dans les bâtiments est levée.
- L'obligation de présenter un certificat COVID est supprimée.

Pour garantir la sécurité de tous:

- Des lingettes désinfectantes et du gel hydroalcoolique restent à disposition.
- Tout organisateur de séance ou d'événement souhaitant appliquer des mesures plus strictes en a la possibilité.

